

TRES IMPORTANT

CANDIDATS À L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT SOCIAL.

- Afin d'éviter **la radiation d'office**, toute demande admise depuis plus de 6 mois doit être renouvelée et tous les documents adéquats rentrés avant **15 février au plus tard**. au du LOGIS MODERNE, Allée des Saules, 4 à Monceau-sur-Sambre.
Permanences: le lundi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30.
- **Cinq points** sont accordés au ménage dont un membre est domicilié depuis au moins **trois ans**, sans interruption, dans la commune où se situe le logement à attribuer. Pour bénéficier de ces 5 points, vous devez fournir **un certificat de résidence avec historique**. Ce document est, dans ce cas, **gratuit**.

S'adresser au service Population :

Lundi et vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Mardi et jeudi : de 08h30 à 12h00

Mercredi : de 13h30 h à 19h00

- La Commune de Gerpinnes et le CPAS ne disposent plus de délégué au Comité d'Attribution de la société de logements sociaux Le Logis Moderne.

Jacques LAMBERT

Président du Cpas.